

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☐ en numéraire (argent) ☐ en nature	☐ première demande ☐ renouvellement (ou poursuite)	☐ fonctionnement global ☐ projets(s)/action(s)	☐ annuelle ou ponctuelle ☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

☐ **État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

☐ **Conseil régional**
Direction/Service

☐ **Conseil départemental**
Direction/Service

☒ **Commune ou Intercommunalité** : Communauté de Communes de Forez-Est
Direction/Service : **Service Petite-Enfance Enfance Jeunesse**

☐ **Établissement public**

☐ **Autre (préciser)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260219-44-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2026

Janvier 2022 - Page 1 sur 1

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : **Communauté de Communes de Forez-Est**.....

 Sigle de l'association : **CC Forez-Est** Site web: <https://www.forez-est.fr>

1.2 Numéro Siret : 2 00 065 894 00301

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : I W | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : **.6 Place Paul Larue**.....

Code postal : **42 110**..... Commune : **Feurs**.....

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : **VERICEL** Prénom : **Pierre**

Fonction : **Président**

Téléphone : **04 77 28 29 30** Courriel : directiongenerale@forez-est.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : **DEMEURE** Prénom : **Aurélie**

Fonction : **Chargée de coopération CTG**

Téléphone : **06 84 54 67 71** Courriel : a.demeure@forez-est.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☐ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☐ oui ☐ Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	30
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	5
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 20.... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260219_14-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Février 2026 Page 4 sur 10
Réception par le préfet - 19/02/2026

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

☐ Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel)

Hors contrat de la ville

Intitulé : « Un permis pour la Vie » - Journée de sensibilisation et de prévention sécurité routière

Objectifs :

- Sensibiliser les enfants aux dangers de la route et aux comportements à adopter dans leurs déplacements.
- Développer leur sens des responsabilités en tant que piétons, cyclistes et futurs usagers de trottinettes, motos et voitures.
- Sensibiliser les enfants et les former aux gestes de premiers secours.
- Favoriser le respect des règles et le partage de l'espace public.
- Faire acquérir des réflexes de prévention via des ateliers ludiques.
- Mobiliser les partenaires locaux (sécurité civile, forces de l'ordre, assureurs...).
- Porter un message collectif de responsabilité partagée (élus, agents, citoyens...).

Description :

La journée s'organise autour d'ateliers pédagogiques, animés par différents professionnels engagés dans la prévention et la sécurité routière (services de secours, police municipale, professionnels du transport, associations spécialisées, gendarmerie, assurances, Vinci autoroute, SNCF mobilité, ...).

Chaque groupe d'enfants participera successivement à 6 ateliers suivant un planning établi par la chargée de coopération CTG pilote de l'action. Les ateliers ludiques et interactifs, d'une durée de 30 minutes, permettront aux enfants d'être sensibilisés aux dangers de la route. Ils acquerront des notions de sécurité, afin de mieux appréhender les risques routiers.

Les ateliers proposés seront les suivants :

- Atelier Gestes de premiers secours : initiation aux réflexes essentiels : protéger, alerter, secourir. Les enfants apprendront à identifier une situation d'urgence et à adopter les bons comportements en attendant l'arrivée des secours. Atelier animé par le SDIS 42.
- Atelier Partage de la route : sensibilisation aux différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, transports en commun) et aux règles de cohabitation pour prévenir les conflits et les accidents. Ateliers animés par le Vinci autoroute, et la Préfecture.
- Atelier Sécurité dans et aux abords des cars scolaires : rappel des règles de montée et descente du car, comportements à adopter aux points d'arrêt, visibilité et angles morts. Atelier animé par l'ADTEEP 42.
- Atelier risques voies ferrées : prévention des risques liés à la traversée des passages à niveaux et voies ferrées ; sensibilisation aux risques électriques liés aux voies ferrées. Atelier animé par SNCF Mobilité.
- Atelier Passage piéton : sensibilisation et apprentissage de la traversée des voies de circulation par l'enfant piéton. Atelier animé par la Gendarmerie.
- Atelier Réglementation et sécurité en trottinette : Présentation des règles applicables aux engins de déplacement personnel motorisés et non motorisés : âge minimum, équipements obligatoires, assurance, zones de circulation autorisées, importance du port des équipements de protection. Atelier animé par la Police Municipale.
- Atelier Vélo : Contrôle et présentation des équipements obligatoires (casque recommandé, éclairage, dispositifs réfléchissants, avertisseur sonore, freins en bon état). Sensibilisation à l'entretien du vélo et à l'importance d'un matériel conforme pour circuler en sécurité. Déplacements vélos et risques. Atelier animé par la Police Municipale.
- Atelier prévention sécurité routière : parcours ludique sensibilisation risques alcool et stupéfiants, quizz code de la route, film sécurité routière. Atelier animé par l'assurance MAIF.
- Autres ateliers en cours d'élaboration.

Les ateliers visent la mise en situation pratique des connaissances acquises au cours de la journée, sous forme ludique et interactive.

Chaque enfant se verra remettre un kit pédagogique symbolisant l'obtention de son « Permis pour la vie », qui comprend :

- Différents supports pédagogiques récapitulant des notions abordées,
- Un gilet jaune pour ses déplacements piéton et vélo,
- Autres accessoires de sécurité offerts par les partenaires.

L'action « Un Permis pour la vie » s'inscrit pleinement dans les objectifs du PDASR en matière de prévention et d'éducation à la sécurité routière. En intervenant auprès d'enfants, nous contribuons à former des usagers responsables et conscients des enjeux de sécurité, pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Cette journée « Un permis pour la Vie » répond à la volonté des élus de sensibiliser systématiquement les enfants aux risques routiers, dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, cette action de prévention routière cible les enfants de 7-8 ans qui constituent le public prioritaire. En effet, cette action vise à renforcer les notions de base en termes de sécurité routière, et vient en amont de la formation du Savoir Rouler à Vélo (SRAV), obligatoire dans le cadre des enseignements scolaires. Ainsi les apprentissages des déplacements à vélo seront facilités par des bases solides en termes de sécurité routière.

L'objectif est clair : privilégier une démarche proactive de prévention, en dotant les enfants des compétences nécessaires pour évoluer en sécurité, plutôt que de subir les conséquences dramatiques d'accidents évitables.

Ce sont environ 350 enfants, filles et garçons, scolarisés en écoles publiques ou privées sans distinction, qui vont participer à cette journée, issus de 10 et 15 communes du territoire.

Afin de faciliter la participation de tous, la Communauté de Communes de Forez-Est organise et finance le transport des enfants pour les acheminer sur le site où se déroule le projet, à savoir l'hippodrome de FEURS.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

La Communauté de Communes de Forez-Est compte 42 communes et 65 000 habitants. Situé dans le département de la Loire, Forez-Est est un territoire à caractère mixte urbain-rural.

En zone rurale, la question des déplacements est un enjeu important pour l'autonomie des jeunes. En effet, les transports en commun étant assez peu développés, cela implique que les enfants et les jeunes se déplacent par leurs propres moyens (piéton, vélo ou moto), d'où l'enjeu pour les élus du territoire de sensibiliser les enfants et les jeunes à la sécurité routière.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	30	
Salarié		
dont en CDI	5	
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☐ non Si oui, combien (en ETP) :

Date ou période de réalisation : le mardi 2 juin 2026

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Nombre d'enfants présents sur la journée.
- Evaluation informelle des enfants (au cours de la pause méridienne, le temps de trajet entre deux ateliers).
- Implication des partenaires dans l'animation des ateliers.
- Satisfaction des partenaires quant à la participation des enfants.

☐ ☐

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	250 €	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitatioⁿ²	0
Alimentation	545 €	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations	740 €		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	3 000 €	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	2 265 €
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0	Appel à projet	2 270 €
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	4 535 €	TOTAL DES PRODUITS	4 535 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

La subvention sollicitée de 2 270 €, objet de la présente demande représente 50 % du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260219-44-2026-AU

Attesté certifié exécutoire

Réception par le préfet 19/02/2026

Janvier 2022 - Page 7 sur 9

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) VERICEL PIERRE
représentant(e) légal(e) de la Communauté de Communes de Forez-Est

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

- ☐ inférieur ou égal à 500 000 € supérieur
☐ à 500 000 €

- demander une subvention de :2 270 € au titre de l'année ou exercice 2026....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le à

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260219-44-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2026
Janvier 2022 - Page 9 sur 9